

Ils ont gagné aux Prud'hommes !

Les 24 Employés Vie Scolaire (EVS) de Côte d'or , accompagnés et soutenus par la CGT Educ'action 21, et le Snuipp-FSU ont vu leur droits reconnus par le conseil des Prud'hommes de Dijon le jeudi 12 janvier 2012.

Ils avaient déposé un recours contre leur employeur (Le lycée gestionnaire de Brochon) pour manquement à l'obligation de formation et ont comparu en audience le 15 septembre 2011.

Les organisations syndicales tant au niveau local que national ont à maintes reprises demandé la mise en place de réelles formations qualifiantes qui permettent à ces salariés de l'éducation nationale en contrat aidés (droit privé) de se réinsérer dans l'emploi. L'administration est toujours restée sourde aux revendications, laissant penser que les EVS ne sont pas des salariés comme les autres...

➔ **Ces EVS ont fait valoir leurs droits inscrits dans le Code du Travail.**

Ils ont obtenu une requalification de leur contrat en CDI qui ouvre droit à des indemnités pour licenciement abusif et devraient toucher plusieurs milliers d'euros chacun (jusqu'à 12000 €) selon les cas.

Sur la question de la réintégration dans leur poste, les Prud'hommes se sont déclarés incompétents.

Cette victoire en première instance s'ajoute à de nombreuses autres en France et Outre-Mer et ne s'arrêtera pas là !

Cette action collective a permis aux salariés d'exprimer à la fois leur refus d'être traité comme des variables d'ajustement aux chiffres du chômage et leur désir de sortir de la précarité.

La CGT Educ'action continuera à accompagner les personnels dans leurs démarches aux prud'hommes pour faire requalifier leur contrat et faire respecter leurs droits.

Ces démarches ne sont pas une fin en soi et nous continueront à développer les luttes pour obtenir la fin de cette précarité insupportable.

Dans l'immédiat, la CGT Educ'action revendique :

- ☞ **le réemploi des EVS en CDI,**
- ☞ **un meilleur accès aux formations et un encadrement strict des contrats sans modulation du temps de travail (c'est à dire sans annualisation),**
- ☞ **des contrats de 35 h afin que les collègues puissent vivre décemment,**
- ☞ **leur recrutement en CDI.**

La CGT Educ'action 21 invite tous les personnels concernés à envisager la suite des actions y compris de nouvelles saisines aux Prud'hommes.